

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0517-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 avril 2017 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Alain Gervais, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Monsieur Mario Lebel, commissaire
Madame Véronique Leblanc, commissaire représentante du comité de parents
Madame Line Lecours, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents

Monsieur Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence.

Madame Nicole Trudel est arrivée vers les 20 h 5 et est présente pour la résolution 195 0417.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information
Madame Sylvie Rainville, directrice adjointe des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 166 0417 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0417-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.2 Information - Gala.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION 167 0417 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 mars 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le directeur général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0417-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

3.1 Période de questions réservée à l'assistance

Aucun sujet.

3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Aucun sujet.

4. Sujets présentés par la présidence

4.1 Félicitations

4.1.1 Félicitations - Médailles du Lieutenant-gouverneur

RÉSOLUTION 168 0417 :

CONSIDÉRANT qu'une cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec a eu lieu;

CONSIDÉRANT que la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse est attribuée à l'élève qui a atteint les objectifs de son programme d'études tout en ayant fait preuve de dépassement de soi et d'abnégation par son implication tangible au sein de son milieu scolaire ou communautaire;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire de l'Énergie ont reçu cette médaille;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse :

- Sandrine Damphousse, école secondaire Paul-Le Jeune;
- Korinne Lamy, école secondaire des Chutes;
- Jeanne Pépin-Marchand, école secondaire Val-Mauricie;
- Élie Prud'homme-Tessier, école secondaire du Rocher;

Adoptée à l'unanimité.

4.1.2 Félicitations - Secondaire en spectacle

RÉSOLUTION 169 0417 :

CONSIDÉRANT que *Secondaire en spectacle* est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de l'expression artistique francophone par les arts de la scène auprès des jeunes des écoles secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que *Secondaire en spectacle* a pour mission de promouvoir et de développer au Québec un concept d'intervention visant l'épanouissement des jeunes du niveau secondaire général par l'organisation et la réalisation d'événements culturels et artistiques;

CONSIDÉRANT que les finales régionales de *Secondaire en spectacle* ont eu lieu au Théâtre du Cégep de Trois-Rivières les 28 et 29 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes lauréates des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie lors de ces finales régionales de *Secondaire en spectacle*, à savoir :

- **Catégorie Interprétation - Musique**
1^{ère} position : *Emmenez-moi* - Rosalie Ayotte - École secondaire Paul-Le Jeune;
- **Prix Coup de coeur - Création totale - Variétés**
Jaayh Wonder - Jérémy Béliveau - École secondaire du Rocher.

Adoptée à l'unanimité.

4.1.3 Félicitations - Défi provincial de lecture

RÉSOLUTION 170 0417 :

CONSIDÉRANT que le défi provincial de lecture, organisé par Communication-Jeunesse a eu lieu dernièrement;

CONSIDÉRANT que Communication-Jeunesse est un organisme voué à la promotion, auprès des jeunes, de la lecture d'oeuvres québécoises et canadiennes-françaises pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT que les élèves, les membres du personnel et le Club de lecture de l'école secondaire Val-Mauricie ont remporté la 1^{ère} place au défi provincial de lecture en parvenant à lire, tous ensemble, 348 950 pages;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves, aux membres du personnel et au Club de lecture de l'école secondaire Val-Mauricie.

Adoptée à l'unanimité.

4.1.4 Félicitations - Dictée du Salon du livre de Trois-Rivières

RÉSOLUTION 171 0417 :

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Salon du livre de Trois-Rivières, une dictée a eu lieu le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT que mesdames Sara Guillemette et Tina Meguish-Morin, élèves au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, ont remporté respectivement les premier et second prix;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à mesdames Sara Guillemette et Tina Meguish-Morin;

QUE des remerciements soient également adressés aux enseignantes qui ont offert leur soutien tout au long de la préparation des élèves, mesdames Laurence Bondurand, Colette Ferron et Rose-Marie Gagnon.

Adoptée à l'unanimité.

5. Sujets présentés par les commissaires

5.1 Affiliation à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

RÉSOLUTION 172 0417 :

CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant, du loisir et de la culture pour les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de l'affiliation de la Commission scolaire à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (U.R.L.S.M.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a droit à deux (2) délégués à l'assemblée générale de l'U.R.L.S.M.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle, pour l'année scolaire 2017-2018, son affiliation à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

QUE les commissaires madame Nancy Gélinas et monsieur Réal Julien soient désignés comme délégués à l'assemblée générale de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Information - Gala

Monsieur Claude Béland informe les commissaires de la disponibilité d'un billet pour assister au gala Création d'entreprise du Défi OSEntreprendre qui aura lieu à la salle Anaïs-Allard-Rousseau à Trois-Rivières.

6. Sujets présentés par la direction générale

6.1 Démission - Personnel cadre

RÉSOLUTION 173 0417 :

CONSIDÉRANT que madame Chantal Tessier, directrice du Service du secrétariat général, a présenté une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Chantal Tessier, directrice du Service du secrétariat général;

QUE cette démission soit effective à compter du 26 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Engagement - Direction du Service du secrétariat général

RÉSOLUTION 174 0417 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de directrice ou directeur du Service du secrétariat général;

CONSIDÉRANT, au terme du processus de sélection, qu'une recommandation a été présentée par le comité mis en place à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que monsieur Jean-François Gamache soit engagé au poste régulier à temps complet de directeur du Service du secrétariat général;

QUE cet engagement soit effectif le 8 mai 2017;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et des politiques applicables;

QU'il demeure finalement entendu que monsieur Jean-François Gamache exerce dans le cadre de son emploi notamment la fonction et les pouvoirs de secrétaire général.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Adoption - Plan d'affectation de la catégorie des emplois du personnel cadre 2017-2018

RÉSOLUTION 175 0417 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit procéder à l'affectation du personnel cadre pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à ces affectations 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le Plan d'affectation de la catégorie des emplois du personnel cadre pour l'année scolaire 2017-2018, tel que décrit au document 0417-03.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Engagement - Direction d'école primaire

RÉSOLUTION 176 0417 :

CONSIDÉRANT, en référence au *Plan d'affectation de la catégorie des emplois du personnel cadre 2017-2018*;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement du poste de direction primaire à l'école Jacques-Buteux et maternelle Jacques-Buteux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit engagée madame Anne Brassard au poste régulier à temps complet de direction d'école primaire;

QUE cet engagement soit en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et des politiques applicables.

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)

Aucun sujet.

8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Aucun sujet.

9. Sujets présentés par le Service du secrétariat général

Aucun sujet.

10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

10.1 Démissions aux fins de retraite

RÉSOLUTION 177 0417 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Louiselle Trudel, enseignante à l'école La Providence de Saint-Tite, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2017;
- Monsieur Etienne Bordeleau, enseignant à l'école Masson de Sainte-Thècle, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2017;
- Monsieur Raymond Campbell, surveillant d'élèves à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, laquelle est effective le 15 mai 2017;

QU'il demeure entendu que ces démissions sont sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de leur admissibilité à une telle retraite aux dates précitées.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Adoption du Plan d'effectif du personnel de soutien - Secteur général

RÉSOLUTION 178 0417 :

CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit adopté le *Plan d'effectif du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2017-2018*, tel que décrit au document 0417-04.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Dépôt des orientations du Plan d'effectif du personnel professionnel

RÉSOLUTION 179 0417 :

CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel professionnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Véronique Leblanc PROPOSE que soient déposées, aux fins de consultation, les orientations du *Plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année 2017-2018*, tel que décrit au document 0417-05.


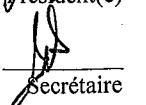
Adoptée à l'unanimité.

10.4 Information - Statistiques des employés

Monsieur Richard Boyer fournit l'information quant aux statistiques des employés et présente un tableau faisant état de la répartition des employés selon leur groupe d'âge.

10.5 Non rengagement - Personnel enseignant (séance d'ajournement)

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement du 23 mai 2017.


Président(e)

Secrétaire

10.6 Information - Mise en disponibilité et champ 21 (séance d'ajournement)

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement du 23 mai 2017.

11. Sujets présentés par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information

11.1 Octroi de contrat - Réfection des blocs sanitaires - École Notre-Dame-de-l'Assomption

RÉSOLUTION 180 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 75 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-06;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Plomberie Aumond inc., au montant de 118 884,15 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2016-2017*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité,

11.2 Octroi de contrat - Réfection des planchers - École des Boisés

RÉSOLUTION 181 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des planchers à l'école des Boisés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des planchers à l'école des Boisés soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit A Plus Construction inc., au montant de 54 513,09 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Octroi de contrat - Réfection des blocs sanitaires et de l'entrée - École La Croisière

RÉSOLUTION 182 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 135 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des blocs sanitaires et de l'entrée à l'école La Croisière;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-08;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des blocs sanitaires et de l'entrée à l'école La Croisière soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Cha-Ric inc., au montant de 103 397,24 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Octroi de contrat - Réfection des blocs sanitaires - École secondaire Paul-Le Jeune

RÉSOLUTION 183 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 40 944 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-09;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire Paul-Le Jeune soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit A Plus Construction inc., au montant de 49 871,56 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au mois d'août 2017;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Octroi de contrat - Réfection des salles de toilettes - École Saint-Joseph

RÉSOLUTION 184 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des salles de toilettes à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-10;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Renée Tremblay, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des salles de toilettes à l'école Saint-Joseph soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit A Plus Construction inc., au montant de 118 080,47 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**11.6 Octroi de contrat - Réfection des salles de toilettes et des vestiaires
- École Centrale**

RÉSOLUTION 185 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2016-2017 et Amélioration de l'accessibilité des immeubles 2016-2017* que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation globale de 190 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des salles de toilettes et des vestiaires ainsi que la reconstruction d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'école Centrale;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-11;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Renée Tremblay, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

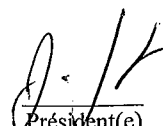
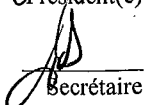
EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des salles de toilettes et des vestiaires à l'école Centrale soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction A. Ouellet inc., au montant de 288 695,32 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les mesures *Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2016-2017 et Amélioration de l'accessibilité des immeubles 2016-2017*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.


Président(e)

Secrétaire

11.7 Octroi de contrat - Réfection d'une salle de toilette et modification au système de ventilation - École Jacques-Buteux

RÉSOLUTION 186 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments 2016-2017, Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2016-2017* et *Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation globale de 125 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des salles de toilettes et de modification au système de ventilation à l'école Jacques-Buteux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31 mars 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-12;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Renée Tremblay, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des salles de toilettes et de modification au système de ventilation à l'école Jacques-Buteux soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction F. Paré inc., au montant de 126 131,58 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Octroi de contrat - Réfection des toilettes - Phase 2 - École Saint-Charles-Garnier

RÉSOLUTION 187 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des toilettes à l'école Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 7 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-13;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Michel Pellerin, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des toilettes à l'école Saint-Charles-Garnier soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit 9103-1153 Québec inc. (Civilco), au montant de 201 206,25 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Octroi de contrat - Réfections diverses et toilettes - École de la Petite-Rivière

RÉSOLUTION 188 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments 2016-2017 et Réorption du déficit de maintien 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation globale de 230 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des toilettes et divers travaux de finition à l'école de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 5 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-14;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Michel Pellerin, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Guillaume Frigon-Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des toilettes et divers travaux de finition à l'école de la Petite-Rivière soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction R. Cloutier inc., au montant de 131 578,54 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 Octroi de contrat - Réfection des blocs sanitaires - École Dominique-Savio

RÉSOLUTION 189 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Dominique-Savio;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-15;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Véronique Leblanc PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Dominique-Savio soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit 9103-1153 Québec inc. (Civilco), au montant de 102 327,75 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.11 Octroi de contrat - Réfections intérieures et blocs sanitaires - École Saint-Jacques

RÉSOLUTION 190 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 275 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfections intérieures et des blocs sanitaires à l'école Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-16;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH, architectes*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfections intérieures et des blocs sanitaires à l'école Saint-Jacques soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit 9103-1153 Québec inc. (Civilco), au montant de 263 292,75 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.12 Octroi de contrat - Réfection des toilettes et vide sanitaire - École Antoine-Hallé

RÉSOLUTION 191 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des mesures *Résorption du déficit de maintien, mesure additionnelle 2016-2017 et Maintien des bâtiments, mesure additionnelle 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation globale de 450 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des toilettes et du vide sanitaire à l'école Antoine-Hallé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-17;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Michel Pellerin, architecte*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des toilettes et du vide sanitaire à l'école Antoine-Hallé soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Cha-Ric inc., au montant de 289 832,43 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.13 Octroi de contrat - Réfection de la chaufferie - École Saint-Joseph

RÉSOLUTION 192 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 271 262 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaufferie à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-18;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Mesar, ingénieurs-conseils*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la chaufferie à l'école Saint-Joseph soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Plomberie C.R.T. Therrien inc., au montant de 212 453,10 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2017;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.14 Octroi de contrat - Divers travaux - École secondaire Val-Mauricie

RÉSOLUTION 193 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé une allocation totale de 160 000 \$ pour la réalisation de divers travaux à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 25 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-19;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et *Pluritec, ingénieurs-conseils*, et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution de divers travaux à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit 9103-1153 Québec inc. (Civilco), au montant de 197 642,03 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2017;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

11.15 Octroi de contrat - Papier de reproduction 2017-2018

RÉSOLUTION 194 0417 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre d'un processus d'achat regroupé, que les établissements de la Commission scolaire ont déterminé leurs besoins de papier de reproduction pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour cet achat;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 12 avril 2017 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0417-20;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que le contrat pour l'achat de papier de reproduction 2017-2018 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Mégaburo inc., au montant total de 110 280,36 \$ toutes taxes incluses;

QUE les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information soient autorisés à émettre et approuver les commandes, et ce, conformément aux quantités identifiées par chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

12. Suivi à la correspondance

Une lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec est portée à la connaissance des commissaires. La correspondance fait état du refus du projet Défi nordique concernant les saines habitudes de vie.

13. Sujets divers

Aucun sujet.

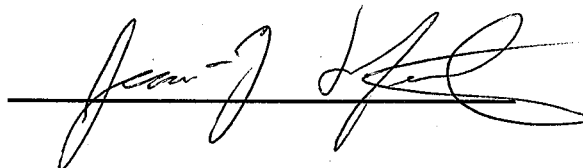
14. Séance déclarée ajournée ou close

RÉSOLUTION 195 0417 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE, vers les 20 h 10, que soit déclarée ajournée au 23 mai 2017 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

